Date de mise en ligne : le 9 novembre 2026

D2026-126

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de maintenance Azimut

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services ;
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux ;

ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de signer le contrat avec la société « Azimut » pour la maintenance de la borne interactive de renseignement du cimetière de la ville ;

Vu le projet de contrat établi à cet effet ;

DECIDE

De signer avec la société Azimut, sis(e) 5 rue de Bretagne, 56260 LARMOR PLAGE, un contrat de maintenance pour la borne interactive du cimetière pour un montant annuel de 661,50 € HT, soit 793,80 € TTC.

De préciser que le contrat prend effet au 29/10/2026 pour une durée de 1 an, reconductible tacitement pour une durée maximale de 5 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 28/10/2031.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Le Pecq, le 02/11/2026

Le Maire

Anne-Laure de BROSSES

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261102-D2026-126-AR
Date de réception préfecture : 09/11/2026